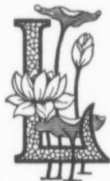


Rien n'est mieux attesté que cette indulgence, confirmée à diverses reprises par les successeurs de Pierre. Plusieurs Papes, notamment Paul V, Grégoire XV et Urbain VII, étendirent cette indulgence à toutes les églises publiques de l'Ordre de saint François. Innocent XI la rendit applicable aux âmes du Purgatoire et Innocent XII l'étendit à tous les jours de l'année en faveur de Notre-Dame des Anges. Par indult spécial, beaucoup de sanctuaires étrangers à l'Ordre franciscain jouissent aussi du même privilège, à certains jours de fêtes. (1)

Cette indulgence a encore ceci de particulier qu'au jour où elle est accordée, on peut la gagner *toties quoties* c'est-à-dire autant de fois qu'on visite l'église où elle est attachée. (Décret de la S. C. des Indulgences, 22 février 1847.)

Aux Mères et aux Enfants



E. P. Chevrier, (2) un vrai saint contemporain, fut à Lyon l'apôtre des enfants et des pauvres. Quelle éducation avait-il reçue ?

Il va nous le dire lui-même : *"Je remercie Dieu, écrivait-il, de ce qu'il m'a donné de bons parents, qui m'ont élevé chrétiennement, sévèrement et qui ont veillé sur mon enfance, pour m'empêcher de suivre les mauvaises compagnies et mauvais exemples"*. Heureux les enfants qui ont des parents chrétiens, sérieux, et qui comprennent l'importance de l'éducation chrétienne.

Lorsque sa mère l'avait grondé il ne voulait pas s'endormir avant d'avoir obtenu son pardon. *"Allez, lui disait Madame Chevrier, allez vous coucher, Monsieur !"* (c'est ainsi qu'elle l'appelait lorsqu'elle voulait le punir) et le pauvre petit "Monsieur" obéissait et se retirait dans sa chambre. Mais, au bout d'un instant, il revenait, tout en larmes : *Je serai sage, maman, je ne veux*

(1) Le Souverain Pontife Pie X a permis de gagner cette précieuse indulgence dans toutes les églises désignées par les Evêques.

(2) Un décret du 11 juin dernier, vient de nommer Vénérable, le P. Chevrier.